



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1839

Approbation du projet Des Livres à soi porté par la Bibliothèque municipale - ville de Lyon,
avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour
les années 2022, 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER,
Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme
TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme
BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M.
PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme
BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS,
Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-
CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-
HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme
ZDOROVZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA
(pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme
GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1839 - APPROBATION DU PROJET DES LIVRES A SOI PORTE
PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - VILLE DE LYON,
AVEC LE SOUTIEN DE LA DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHONE-ALPES
POUR LES ANNEES 2022, 2023 (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

L'Etat soutient régulièrement les collectivités locales dans leurs actions en faveur du
développement de la lecture et de la réduction des inégalités d'accès à la culture.

Il propose aux collectivités d'élaborer et de financer conjointement des projets concertés,
avec le souci de toucher en priorité les territoires et les populations les plus éloignés de la
lecture.

La Bibliothèque de Lyon mène régulièrement, dans le cadre de la charte de
développement culturel, des actions de ce type, qu'elle souhaite compléter aujourd'hui au
moyen du dispositif « Des livres à soi ».

Il s'agit d'un dispositif national, porté par l'association organisatrice du salon du livre de
jeunesse de Montreuil, qui vise à développer le goût de la lecture et à prévenir
l'illettrisme auprès de familles issues de quartiers prioritaires.

Le principe de ce dispositif est de familiariser, former, faciliter et rendre accessible l'acte
de lecture et l'accès aux livres pour des publics qui en sont au départ éloignés. Permettre
de disposer de livres que l'on a choisis pour ses enfants et les partager chez soi contribue
à l'objectif de rendre le livre accessible pour tous.

Au sein du réseau de la Bibliothèque municipale, de nombreuses initiatives visent à
favoriser la place du livre dans la dynamique parentale, sans toutefois s'inscrire dans une
démarche de long terme avec les mêmes familles.

S'engager dans « Des livres à soi » permettra de disposer d'un cadre qui a fait ses
preuves, d'un accompagnement structuré et de relayer des pratiques et des ambitions plus
larges au sein d'un territoire donné.

La Bibliothèque municipale souhaite mettre en œuvre ce dispositif en ciblant des
quartiers politiques de la ville de 4 arrondissements :

- Verdun-Suchet (2^{ème} arrondissement) ;
- Sœur Janin ou Jeunet (5^{ème} arrondissement) ;
- Etats-Unis ou Langlet-Santy (8^{ème} arrondissement) ;
- La Duchère (9^{ème} arrondissement).

Dix ateliers sont organisés pour les parents, dont huit tenus au sein des structures
partenaires participantes dites structures binôme du projet (centres sociaux, crèches), un
dans une librairie de la ville et le dernier au salon du livre jeunesse de Villeurbanne.

Chaque parcours dure entre six et huit mois, porté par un binôme de coordination (bibliothèque d'arrondissement de Lyon et centre social/lieu petite enfance), au niveau de chaque quartier.

Les ateliers sont menés par les professionnels du territoire (bibliothécaires et partenaires) que l'association, organisant le Salon du livre de jeunesse de Montreuil, forme au préalable pendant deux jours et accompagne tout au long du parcours.

Ils seront organisés entre novembre 2022 et juin 2023, comme suit :

- Atelier 1 : le livre pop-up (entrée dans le sujet par l'imaginaire, « le beau », où la magie des sculptures sur papier opère) ;
- Atelier 2 : imagiers et abécédaires (se servir des images et des lettres comme première entrée dans l'univers des livres) ;
- Atelier 3 : histoires sans texte (l'illustration au service d'une narration que l'on peut choisir, adapter et porter dans la langue que l'on souhaite) ;
- Atelier 4 : livres jeux (jouer avec les pages, avec les personnages et pour contribuer au travail de désacralisation du livre) ;
- Atelier 5 : textes lus - supports médias (autre facette d'un mode narratif mobilisant l'écoute et permettant des mises en regard lecture/écoute active) ;
- Atelier 6 : atelier de « synthèse » ;
- Atelier 7 : visite de la bibliothèque de secteur ;
- Atelier 8 : visite d'une librairie ;
- Atelier 9 : visite du salon du livre jeunesse de Villeurbanne ;
- Atelier 10: fête de clôture.

Les ateliers sont réservés aux parents, à raison de 15 participants par atelier, afin de les former pour devenir acteurs de la lecture auprès de leurs enfants

L'inscription est gratuite et sera ouverte du 15 juin 2022 au 10 septembre 2022.

Dans cette optique de favoriser l'accès aux livres pour ces publics non familiers avec ce support et leur permettre d'acheter des livres pour leur(s) enfant(s), le dispositif prévoit de doter de 80 € de chèques Lire chaque famille formée et participante au projet.

La BML remettra ces chèques Lire dans le courant du premier trimestre 2023, aux personnes inscrites aux ateliers.

Les chèques seront notamment dépensés lors de la visite en librairie prévue dans le cadre des ateliers et au salon du livre jeunesse de Villeurbanne.

A titre d'information, l'Etat participe, en 2022, à la mise en place du dispositif, par une subvention d'un montant de 19 062 € correspondant à 78 % du coût total des actions prévues.

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La mise en place du projet Des Livres à soi pour les années 2022-2023 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents et à les exécuter.
- 3- Les dépenses seront inscrites sur l'exercice 2022 et suivant sur le programme CULTURECOM, Opération CULTPROX, Opération nature TERRITOI, fonction 313, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET